

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_056 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : MISE AUX NORMES ET REDIMENSIONNEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN, AVEC TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE COLLECTE

#### **L'an deux mille dix huit, le dix avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** : Monsieur, Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs, Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU)

**Votants : 40**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018**

### **N° DEL2018\_056 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : MISE AUX NORMES ET REDIMENSIONNEMENT DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN, AVEC TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE COLLECTE**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

**Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,**

Les eaux usées de la commune de Marssac-sur-Tarn sont traitées par une station d'épuration datant de 1982 d'une capacité de traitement de 2 000 EH. La charge organique actuelle constatée (2 700 EH) est cependant d'ores et déjà supérieure à la charge nominale de la station et celle-ci connaît des désordres dus à des surcharges hydrauliques (eaux parasites).

La station ne répond plus aux besoins en traitement des effluents des usagers domestiques et des entreprises de la commune.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet ARRAGON (Toulouse) pour l'étude de la mise aux normes et extension de la station d'épuration de Marssac-sur-Tarn.

Cette opération est classée prioritaire au schéma directeur d'assainissement départemental.

Le dimensionnement des nouveaux ouvrages tient compte de la population prévisible à l'horizon 2045.

L'estimation du nombre d'habitants supplémentaires raccordés à la station d'épuration est basée sur le PLU/SCOT.

Pour rappel : « le SCoT fixe un taux d'évolution moyen de 0,9%, soit 14 000 habitants supplémentaires à accueillir et 12 700 logements à construire d'ici 2030.

Marssac fait partie des communes les plus dynamiques de l'agglomération et son taux d'évolution "au fil de l'eau" se situe plutôt à 1,2% en moyenne par an.

En calculant les populations attendues en 2045 sur la base de ces taux d'évolution, on obtient :

- 4 015 habitants sur la base d'une augmentation annuelle de 0,9%
- 4 400 habitants sur la base d'une augmentation annuelle de 1,2%.

En considérant que tous les nouveaux logements seront raccordés à l'assainissement collectif (soit une augmentation de 986 habitants en hypothèse basse et 1386 habitants en hypothèse haute par rapport au dernier recensement), la station d'épuration recevra une charge supplémentaire de 986 EH à 1 386 EH en plus des 2 700 EH actuels ».

S'y ajoutent les effluents à venir de la zone de Rieumas, soit une charge future à traiter de :

Source d'effluents	Équivalents habitants	
	DBo <sub>5</sub>	DCO
Pollution actuelle		
Charge actuelle de la station d'épuration (dont Alkia et Morin Marée)	2 700	3 300
Pollution future		
Population future tranche basse (+986 habitants)	986	986
Population future tranche haute (+1386 habitants)	1 386	1 386
ZAC de Rieumas (hors Alkia et Morin Marée)	235	235
Total tranche basse	3 891	4 521
Total tranche haute	4 321	4 921
Capacité retenue	4 400	4 900

La phase projet du marché de maîtrise d'œuvre prenant en compte ces charges a établi une filière de traitement avec boues activées faible charge telle que ci-annexée.

Le coût estimé des travaux est de 2 494 600 € HT.

S'y ajoutent divers frais d'études.

Le plan de financement en phase projet de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Subvention	Montant en €
Travaux (phase projet)	2 494 600,00	Agence de l'eau (35%)	939 774,50
Maîtrise d'œuvre et étude débitmétrique	121 410,00	Département (25%)	671 267,50
Etude géotechnique	14 700,00	Autofinancement	1 074 028,00
Contrôle technique	1 460,00		
amiante	2 100,00		
sps	5 600,00		
Inspections télévisées	10 200,00		
Raccordement électrique et mise en eau	35 000,00		
	2 685 070,00		2 685 070,00

A la demande des financeurs et pour diminuer le flux hydraulique d'eaux claires entrant, il est proposé de réaliser des travaux d'étanchéification de regards et de chemisage des réseaux (3 km identifiés comme sensibles) pour un montant de 300 000€ HT.

Ces travaux peuvent également être financés par des subventions du Département et de l'Agence de l'eau selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Subvention	Montant €
Travaux de réparation de regards	30 000,00	Agence de l'eau (35%)	105 000,00
Chemisage de réseaux	270 000,00	Département (25%)	75 000,00
		Autofinancement	120 000,00
	300 000,00		300 000,00

Le montant total de l'opération s'élève donc à 2 985 070 euros HT.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Vu la délibération N°1/ 15-2004 du 17 février 2004 : Transfert de la compétence assainissement

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le Schéma de cohérence territorial du Grand Albigeois 2011 en vigueur et sa révision (2017-2030)

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2018

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le plan de financement pour l'opération de mise aux normes et redimensionnement de la station de traitement des eaux usées de la commune de Marssac sur Tarn, avec travaux sur réseaux de collecte.

**APPROUVE** les demandes de subvention auprès du conseil départemental du Tarn et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**AUTORISE** la présidente ou son représentant à signer tout acte afférant à cette opération.

Pour extrait conforme,  
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL